



CIF / Changement d'employeur

Par AnneCL

Bonjour,

J'ai quelques questions qui nécessitent réponses et / ou conseils... Je vous remercie d'avance :

Je suis salariée en CDI et ai fait une demande d'autorisation d'absence dans le cadre d'un cif, qui a été acceptée par mon employeur ; ainsi que par le fongécif.

Ma formation commence le 6 septembre prochain. Il est prévu que quelqu'un reprenne l'entreprise dans laquelle je travaille le 1er septembre prochain.

Mon employeur "cédant" m'informe donc qu'il me proposera une rupture conventionnelle , ou que le nouvel employeur procédera à un licenciement économique car il ne pourra pas me garder.

Si j'accepte une rupture conventionnelle, mon cif s'annule car la rc interviendra alors avant le début de la formation.

Si j'accepte de transférer mon contrat de travail, mon cif peut il tout de même s'effectuer ? Sachant que les accords ont été signés par mon employeur actuel qui ne sera plus mon employeur au moment du début de ma formation... ?

Puisque mon employeur actuel sait d'ores et déjà que mon futur employeur ne pourra pas me garder, pourquoi ne pourrait il pas procéder lui-même à un licenciement économique en vue de la réorganisation qui sera celle du repreneur ?

Je crains de ne pouvoir faire ma formation à cause de ce "contretemps"

je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Anne

Par AnneCL

Personne pour me répondre ?